



*Proche,*

*Efficace,*

*Solidaire*

**SYNDICAT CGT  
du Conseil Départemental  
de la Haute-Vienne**

11, rue François Chénieux  
CS 83112  
87031 LIMOGES CEDEX 1  
05 44 00 11 95 - 06 51 90 35 11  
cgt@haute-vienne.fr

Application Silia :



code d'accès 21037359

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### **Victoire du syndicat CGT du Conseil départemental de la Haute-Vienne face à l'autorité territoriale: La délibération concernant les modalités d'attribution du complément indiciaire annulée.**

En février 2023, le conseil départemental votait une délibération concernant les modalités d'attributions du CIA : cette prime était conditionnée à des critères de présentismes très discriminants et manquait de clarté quant aux autres modalités d'attribution : pas de montants, pas d'enveloppe budgétaire, pas de mode de distribution. Nous avons présenté des contres propositions et n'avions malgré tout pas été entendus.

Le syndicat CGT du conseil départemental a donc intenté une action en justice en mars 2023.

Nous avons été attaqués ensuite, notamment par un courrier du Président Leblois à l'attention de tous les agents, nous taxant d'être dans des postures et de priver l'ensemble des agents de cette prime ou nous étions cités une vingtaine de fois.

Le Tribunal administratif de Limoges a statué et donne raison au syndicat CGT. Le département de la Haute Vienne est donc condamné à revoir sa copie, sans rétroactivité.

Le syndicat CGT s'estime satisfait de la décision de justice et espère que la collectivité n'osera pas faire appel de ce jugement, ce qui serait encore un camouflet aux agents. Il s'agirait alors de jouer la montre pour ne pas avoir à leur verser cette prime.

Il est temps que les élus de notre collectivité prennent leurs responsabilités.

---

Contact presse:

Caroline MAZILLE, Secrétaire générale du syndicat : 06.24.50.21.98 ou caroline.mazille@gmail.com